



“Funds are good for You – Luxembourg is good for funds”

***L’ambition de l’ALFI pour le secteur luxembourgeois des fonds d’investissement :
créer de nouvelles opportunités pour les épargnants, les professionnels et la communauté***

- Septembre 2011 -

L’Association Luxembourgeoise des Fonds d’Investissement (l’ALFI) s’est fixée une nouvelle ambition : faire du Luxembourg un centre d’excellence mondial pour le secteur de la gestion d’actifs, vecteur d’opportunités pour les épargnants, les professionnels et la communauté dans son ensemble. Dans un contexte international difficile, l’ALFI veut créer un environnement propice au développement des fonds d’investissement, en démontrant leur contribution positive pour les épargnants et la société.

Son plan d’actions pour les quatre prochaines années répond à cinq objectifs :

- s’assurer que les fonds UCITS restent la référence en matière de protection de l’épargnant ;
- aider les gérants de fonds et les investisseurs institutionnels à tirer parti du développement des fonds alternatifs réglementés, dans le cadre de la directive européenne AIFM ;
- stimuler l’innovation dans le secteur des fonds d’investissement ;
- faciliter la distribution internationale des fonds ;
- renforcer la position du Luxembourg comme partenaire privilégié du secteur de la gestion d’actifs.

Des défis à relever

Le monde dans lequel nous vivons traverse une phase de mutation rapide, tant sur les plans politique que social et économique. Si la Planète Terre était une entreprise, la période actuelle s’apparenterait à un véritable programme de conduite du changement. L’ALFI est pleinement consciente de l’influence de ces évolutions sur la demande des épargnants, en quête à la fois de performance et de sécurité, d’efficacité et d’innovation. Ces exigences fortes, et en apparence contradictoires, agissent comme une onde de choc pour le secteur : un environnement réglementaire renouvelé, des pressions accrues sur les marges, une concurrence exacerbée pour attirer les clients et les meilleurs talents, une accélération de la distribution internationale et, au total, une nouvelle proposition de valeur pour les épargnants, en termes de choix, de transparence et d’options de risque et rendement.

Le secteur de la gestion d’actifs doit, aujourd’hui, faire face à un choix. Certains acteurs opteront pour une attitude défensive, en ignorant les exigences des épargnants en termes d’information et de protection, en cherchant à protéger leur marché national, en taillant dans les effectifs, en maximisant le profit à court terme, etc. D’autres accueilleront positivement le changement, en montrant leur engagement à répondre aux attentes des épargnants, en renforçant leur présence sur les

marchés internationaux, en encourageant le développement de nouvelles compétences et en investissant pour une réussite durable.

Le Luxembourg a choisi la voie du changement.

Des opportunités à saisir

Grâce à son expérience et à son agilité, l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement sait s'adapter pour anticiper et mieux servir les besoins du secteur de la gestion d'actifs, en lui offrant un environnement stable, pérenne et attractif. Notre ambition consiste à faire du Luxembourg le centre d'excellence mondial tant pour les fonds destinés aux particuliers – avec la marque UCITS – que pour les fonds alternatifs réglementés destinés aux professionnels, aux entreprises et aux investisseurs institutionnels. Cette ambition est partagée par le gouvernement luxembourgeois, l'autorité de contrôle et le secteur privé.

En apportant aux épargnants un service de qualité, la gestion d'actifs « *made in Luxembourg* » bénéficiera également à la communauté dans son ensemble, au Luxembourg, en Europe et dans le monde. Elle contribuera à rétablir la confiance dans l'épargne à long terme, à faciliter les investissements, à soutenir le développement des entreprises, à créer des emplois hautement qualifiés et à valoriser la contribution du secteur de la gestion d'actifs dans la chaîne de valeur économique internationale.

De l'ambition à l'action

Cette ambition nouvelle pour l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement exige une attention constante aux différents facteurs d'excellence : réglementation et contrôle ; information et protection des épargnants ; innovation et agilité commerciale ; distribution et service client ; gestion des compétences ; infrastructures et fonctions support ; qualité et compétitivité opérationnelle, administrative et fiscale ; et enfin compréhension interculturelle, aussi bien au Luxembourg, qu'en Europe et qu'au niveau global.

Pour réaliser son ambition, l'ALFI mettra en œuvre un plan d'actions sur la période 2011-2015, avec cinq objectifs principaux :

- 1^{er} objectif : s'assurer que les fonds UCITS restent la référence en matière de protection de l'épargnant

Depuis quelques décennies, les fonds d'investissement sont devenus l'outil préféré des particuliers pour la gestion de leur épargne, grâce aux avantages qu'ils procurent en termes de coût de gestion, de diversification et de sécurité. Ces atouts s'expliquent notamment par la mutualisation des actifs et des normes plus exigeantes en matière de gouvernance et de réglementation. En particulier, les fonds européens UCITS sont devenus une marque mondialement reconnue, en respectant des règles claires et en offrant l'accès aux opportunités d'investissement internationales.

Le Luxembourg est devenu le premier domicile des fonds d'investissement en Europe, avec une part de marché de plus de 30 %, grâce à la transposition rapide des directives européennes et à un engagement

constant envers les fonds UCITS. Une telle position implique une responsabilité envers le secteur, mais également à l'égard des épargnants et de la communauté au sens large. La crise récente a mis en évidence la nécessité de renforcer le système de protection qu'offrent les fonds UCITS aux épargnants quand les conditions deviennent extrêmes. Les régulateurs du monde entier ont pris des mesures dans ce sens, une tendance souhaitée par les investisseurs qui revendiquent une surveillance accrue, tout en sachant que les garanties supplémentaires auront un prix.

L'ALFI approuve pleinement toutes les évolutions réglementaires visant à protéger efficacement les épargnants. Cependant, les fonds UCITS étant déjà très performants dans ce domaine, l'ALFI veillera à ce que le processus permette une amélioration qualitative des mesures réglementaires plutôt que leur accroissement quantitatif. Enfin, l'ALFI exigera l'équité des conditions de concurrence entre les fonds réglementés et les autres produits financiers destinés à la même clientèle.

Pour s'assurer que les fonds UCITS conservent leur réputation d'excellence en matière de protection des épargnants, le Luxembourg doit :

- continuer de soutenir, accompagner et appliquer sans délai les initiatives européennes visant à accroître l'information et la protection des épargnants, telles qu'UCITS IV, UCITS V, MiFID 2, PRIIPs, les initiatives portant sur les retraites, etc. ;
- participer à l'examen, à l'évolution et à l'application des pouvoirs de surveillance de la CSSF ;
- intensifier la collaboration avec des organismes nationaux et internationaux impliqués dans l'information et l'éducation des épargnants ;
- développer la collaboration avec les associations représentatives des épargnants ;
- mettre régulièrement à jour le code de conduite de l'ALFI et ses publications relatives aux bonnes pratiques du secteur ;
- informer le public de l'engagement et des initiatives du Luxembourg en faveur de la protection des épargnants.

- 2^e objectif : aider les gérants de fonds et les investisseurs institutionnels à tirer parti du développement des fonds alternatifs réglementés, dans le cadre de la directive européenne AIFM

Bien que les investissements dits alternatifs constituent une composante clé de l'économie mondiale, leur rôle reste souvent méconnu. De plus en plus d'entreprises, d'organisations publiques et de prestataires de services financiers utilisent des instruments financiers alternatifs, soit pour couvrir leurs risques, notamment sur les marchés des changes ou des matières premières, soit pour investir dans des domaines spécifiques tels que l'immobilier, le capital-investissement, les marchés de niche ou les infrastructures. Certaines stratégies alternatives d'investissement peuvent également être utilisées par les professionnels ou les investisseurs avertis qui sont prêts à accepter un risque supplémentaire en vue de rendements supérieurs. Le rôle des investissements alternatifs a été largement débattu depuis la crise financière. En conséquence, un nouvel environnement réglementaire – matérialisé par la directive européenne AIFM – se fait jour. Même si le processus législatif et le contenu de cette directive appellent des commentaires, l'ALFI compte aider

les investisseurs et les acteurs du secteur à en tirer le meilleur parti. La directive AIFM pousse ainsi le secteur de la gestion alternative vers un modèle mieux réglementé, bien connu au Luxembourg.

Bien que le nombre de fonds alternatifs ait fortement augmenté au Luxembourg ces dernières années, le pays reste moins connu pour ses activités dans ce domaine que pour ses UCITS. Avec la mise en œuvre prochaine de la directive AIFM, le nombre de fonds alternatifs réglementés en Europe devrait encore progresser. Le Luxembourg doit veiller à être également reconnu comme centre d'excellence pour les fonds alternatifs.

C'est pourquoi le Luxembourg doit :

- mettre en application la directive AIFM de manière efficace et attractive ;
- attirer davantage de spécialistes pour développer l'expertise sectorielle en matière de gestion alternative ;
- intensifier la collaboration avec les associations professionnelles internationales, les instituts de formation et de recherche, ainsi que les réseaux universitaires internationaux ;
- informer toutes les parties prenantes de ses avantages concurrentiels dans la gestion alternative et de son engagement à respecter la réglementation internationale.

- 3^e objectif : stimuler l'innovation dans le secteur des fonds d'investissement

Le Luxembourg a récemment réaffirmé sa volonté de devenir un centre de recherche et d'innovation, à travers la création d'une université de haut niveau et en accordant un soutien financier aux instituts de recherche. Compte tenu de la diversité géographique des promoteurs de fonds installés au Luxembourg et du large éventail de leurs produits, le pays représente le laboratoire idéal pour tester de nouvelles idées et de nouveaux concepts.

En particulier, les turbulences récentes ont encouragé les épargnants à s'interroger sur le sens de leurs comportements d'investisseurs et, partant, à s'intéresser davantage aux produits d'épargne à long terme ou socialement responsables. Cette tendance est confirmée par les travaux récents de la Commission européenne, tels que les consultations sur les systèmes de retraite ou les fonds d'investissement socialement responsables. Pour répondre à ces nouveaux besoins, l'ALFI a créé cette année deux nouvelles commissions techniques, l'une consacrée à l'épargne à long terme et aux retraites, et l'autre à la finance durable.

De manière plus générale, pour encourager l'innovation dans le secteur des fonds, le Luxembourg doit :

- intensifier la collaboration entre le secteur et les instituts de formation et de recherche tels que l'Université du Luxembourg ou les réseaux académiques internationaux ;
- mettre en place un centre de ressources statistiques pour analyser les tendances du marché et les attentes des épargnants ;
- encourager l'Union européenne dans ses efforts de promotion de l'épargne à long terme et de l'investissement socialement responsable ;

- instaurer un environnement réglementaire, fiscal et commercial attractif pour répondre aux besoins spécifiques de la finance durable (microfinance, investissements écologiques, *impact finance*, etc.).

- 4^e objectif : faciliter la distribution internationale des fonds

Les fonds jouent un rôle important dans l'orientation de l'épargne vers les opportunités d'investissement les plus prometteuses. Dans le monde actuel, de telles opportunités sont le plus souvent internationales. L'accélération rapide de la distribution internationale de fonds favorise l'émergence d'une communauté mondiale d'épargnants en mesure de participer à la croissance économique de quasiment toutes les régions du monde. Pour ce faire, naturellement, il faut des normes communes de gouvernance et de réglementation des fonds, titre auquel les fonds UCITS ont acquis une reconnaissance internationale.

Aujourd'hui, 75 % de l'ensemble des fonds distribués dans au moins trois pays sont domiciliés au Luxembourg. Les fonds luxembourgeois sont distribués dans plus de 65 pays et des promoteurs de plus de 40 nationalités différentes ont fait du Luxembourg la plateforme de distribution internationale pour leurs produits.

Cette réussite appelle des engagements. Pour soutenir et développer sa position de leader en matière de distribution internationale de fonds, tout en tenant compte des préoccupations des épargnants et des régulateurs, le Luxembourg doit :

- dialoguer davantage avec les autorités des pays hors Union européenne où sont distribués les fonds luxembourgeois ;
- ouvrir le dialogue avec les autorités des pays hors Union européenne où la distribution des fonds luxembourgeois n'est pas encore autorisée, pour accroître le nombre d'accords de coopération entre le Luxembourg et les régulateurs étrangers ;
- encourager les institutions européennes à promouvoir les fonds « made in Europe » ; participer activement aux travaux des organismes publics et privés, dont IOSCO et IIFA ;
- renforcer ses initiatives d'information et de promotion à travers des présentations et des conférences en Asie, aux États-Unis, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

- 5^e objectif : renforcer la position du Luxembourg comme partenaire privilégié du secteur de la gestion d'actifs

Le Luxembourg affiche une longue tradition de facilitation des échanges et des investissements. Du carrefour marchand de l'époque romaine, en passant par la création en 1340 de la foire internationale de la Schueberfoer, jusqu'à son rôle moteur dans l'intégration européenne et l'émergence d'un marché commun européen, le Luxembourg a toujours promu le commerce comme facteur de développement économique et social. Ces dernières décennies, le centre financier luxembourgeois a poursuivi et développé cette tradition, en particulier dans le domaine des fonds d'investissement internationaux. Le Luxembourg s'est engagé à rester le partenaire privilégié du secteur mondial de la gestion d'actifs.

La crise récente a de nouveau démontré que la sécurité et la stabilité constituent des facteurs déterminants au moment de choisir le lieu d'établissement de son activité. Malgré cette période de turbulences, le Luxembourg a réussi à respecter les critères de Maastricht, à maintenir sa fiscalité à un niveau compétitif et à préserver un cadre réglementaire favorable aux entreprises. Pour conforter et développer son statut d'allié du secteur de la gestion d'actifs, le Luxembourg :

- conservera un cadre fiscal et réglementaire attrayant et pérenne ;
- préservera un environnement fiable, stable et compétitif ;
- développera son soutien pour la recherche et la formation professionnelle ;
- intégrera et accompagnera les nouvelles tendances et innovations en matière de fonds d'investissement ;
- augmentera son attractivité en tant qu'implantation idéale pour les sociétés de gestion d'actifs et pays accueillant pour les professionnels qui viennent y vivre et y travailler ;
- poursuivra le développement d'infrastructures de marché performantes.

A nos amis du Luxembourg et d'ailleurs : l'ALFI joue un rôle moteur, mais nous avons conscience que notre ambition ne pourra se réaliser sans une étroite collaboration avec nos membres, nos partenaires et toutes les parties prenantes associées au développement de notre secteur. Toutes les forces vives du Luxembourg devront travailler main dans la main. Parmi les acteurs concernés figurent le gouvernement, le Parlement, les ministères et administrations, La CSSF et les autres associations professionnelles luxembourgeoises. Au cours des prochains mois, ce programme – avec son plan d'action et son calendrier détaillés – fera l'objet d'une discussion au niveau du Haut Comité de Place, présidé par le ministre des Finances luxembourgeois, Luc Frieden. L'ALFI consultera également largement, au niveau international, les représentants du secteur, les épargnants, les experts et leaders d'opinion.

Conseil d'Administration de l'ALFI, Luxembourg, le 27 septembre 2011